

PARC EOLIEN CORREZE 1

12 rond-point de Champs-Élysées
75008 PARIS

N° d'indentification RCS : 752 387 704 R.C.S Paris
Téléphone : 01.40.07.95.00

Dossier de Demande d'Autorisation Unique

Projet Eolien Du Deyroux
Communes de Camps-Saint-Mathurin-Léobazel, de Sexcles et de Mercœur
Département de la Corrèze (19)

NOTE SUR LE MILAN ROYAL (SEPOL)
ANNEXE VI DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTALE

PIECE AU 6 - AVI



Février 2016



Note sur les populations de Milan royal

Projet éolien de Camps Saint-Mathurin-Léobazel Mercoeur



Lors des études ornithologiques réalisées par le bureau d'études ENVOL préalable à l'installation d'un parc éolien sur les communes de Sexcles, Mercoeur et Camps St-Mathurin Léobazel, il a été noté des sensibilités vis-à-vis du Milan royal, et notamment lors des périodes de migration. Ainsi la Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin a été contactée par le porteur de projet afin d'y apporter ses connaissances sur l'espèce et le secteur étudié.

Aussi, afin de pouvoir mesurer au mieux les impacts du projet éolien de Camps Mercoeur sur le Milan royal, la société EOLFLI nous a demandé une extraction et l'analyse des données pour cette espèce sensible à des projets éoliens. Ainsi, nous avons réalisé des extractions de notre base de données pour l'ensemble des espèces migratrices d'une zone de 20 kilomètres autour du projet. Celle-ci a été réalisée sur une période de 10 années, de 2004 à 2014.

Il a également été réalisé une extraction pour l'ensemble des populations de Milan royal nicheur et hivernant sur le Limousin, la Corrèze et cette zone de 20km autour du projet éolien. Cette extraction porte sur une période de 9 années pour l'ensemble de ces échelles, il reprend la période de prospection atlas de la SEPOL (2005-2010) où l'ensemble des mailles régionales avait été prospecté, et ces dernières années de 2011 à 2014.

Migration

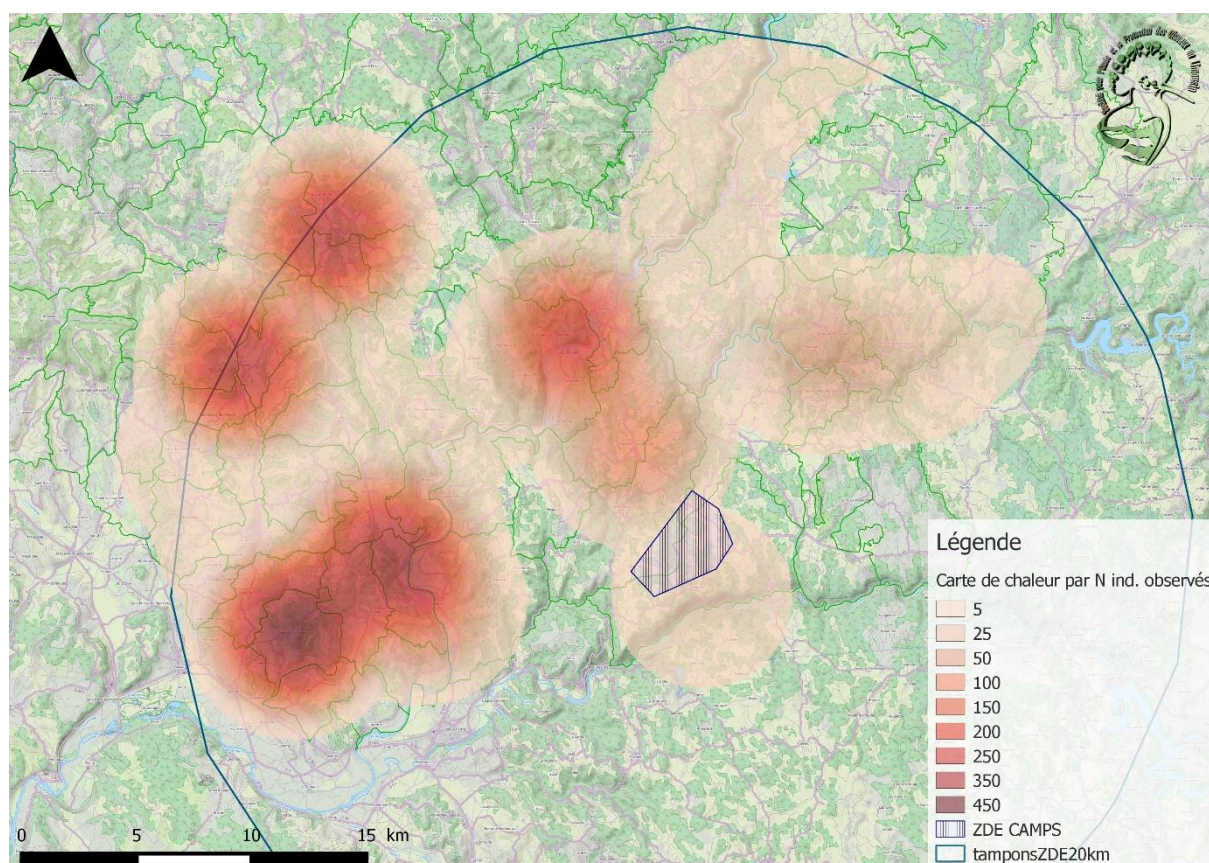


Figure n°1 : Densité des observations d'oiseaux migrateurs dans la base de données de la SEPOL (2004-2014) (noyau triweight d'un rayon de 5km pondéré par le nombre d'individu)

Concernant les sites d'observations les plus enregistrés dans notre base de données, 6 sites ressortent avec des données de nombreux oiseaux, Monceaux sur Dordogne où il existe point de vue de migration connu. On observe aussi d'autres sites dominants les Gorges de la Dordogne, comme à Queyssac les vignes et Beaulieu sur Dordogne (Annexe 1). Ce sont généralement des sites où des adhérents habitent ou bien vont régulièrement. Aucun site de migration avec un protocole précis n'a été suivi sur cette zone depuis 2003.

Dans notre base de données entre 2004 et 2014, 56 espèces ont été observées dans cette zone de 20 kilomètres autour du projet éolien. Pour les espèces les plus observées, le Pinson des arbres et le Pigeon ramier représente 73,2% des effectifs (figure n°2). Pour le nombre de citations, ses deux espèces sont également les plus mentionnées avec un ensemble de 26,3% des citations (figure n°3).

Aussi, parmi les espèces observées dans notre base de données, 10 espèces sont jugées comme sensibles vis-à-vis des éoliennes. Ce sont des espèces de grandes tailles concernées par l'Annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Il s'agit du Milan royal (66 citations), du Milan noir (6), de la Grue cendrée (16), du Circaète jean-le-blanc (1), de l'Aigle botté (2), de la Cigogne noire (3), du Balbuzard pêcheur (3), du Busard Saint-Martin (3), du Busard des roseaux (2) et de la Bondrée apivore (7) (figure n°4).

Pour ces espèces sensibles, remarquons que la Grue cendrée est la troisième espèce en effectifs (5,4%) mais la quinzième pour le nombre de citation (1,9%). Le Milan royal, dixième avec 1% des effectifs (301 individus) représente plus de citations puisqu'il possède 7,8% de celles-ci.

Le Milan royal semble être un migrateur régulier sur le secteur, de plus lors de suivi de migration sur le site de Bros commune de Monceaux sur Dordogne dans les années 1990 à 2003, il est observé fréquemment en migration postnuptiale avec un maximum journalier de 231 oiseaux atteint le 20 octobre 1996 (Annexe 2).

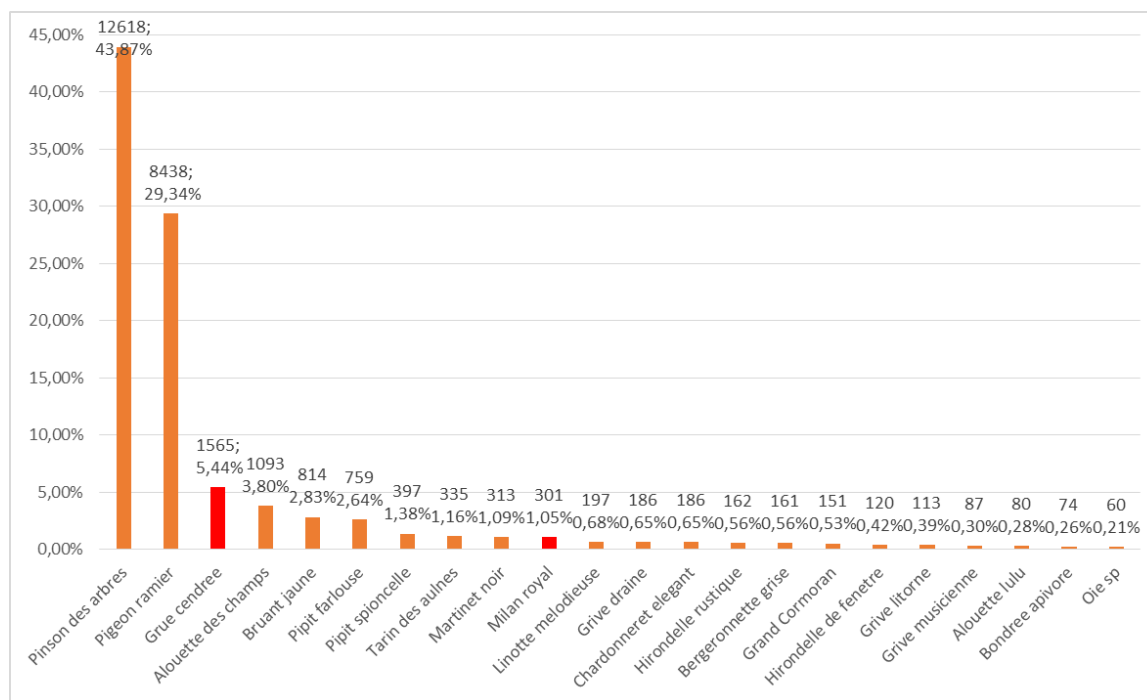


Figure n°2 : Nombre d'individus pour chaque espèce migratrice de notre base de données (2004-2014) sur la zone de 20km autour du projet éolien (N=28776) (en rouge : espèces sensibles)

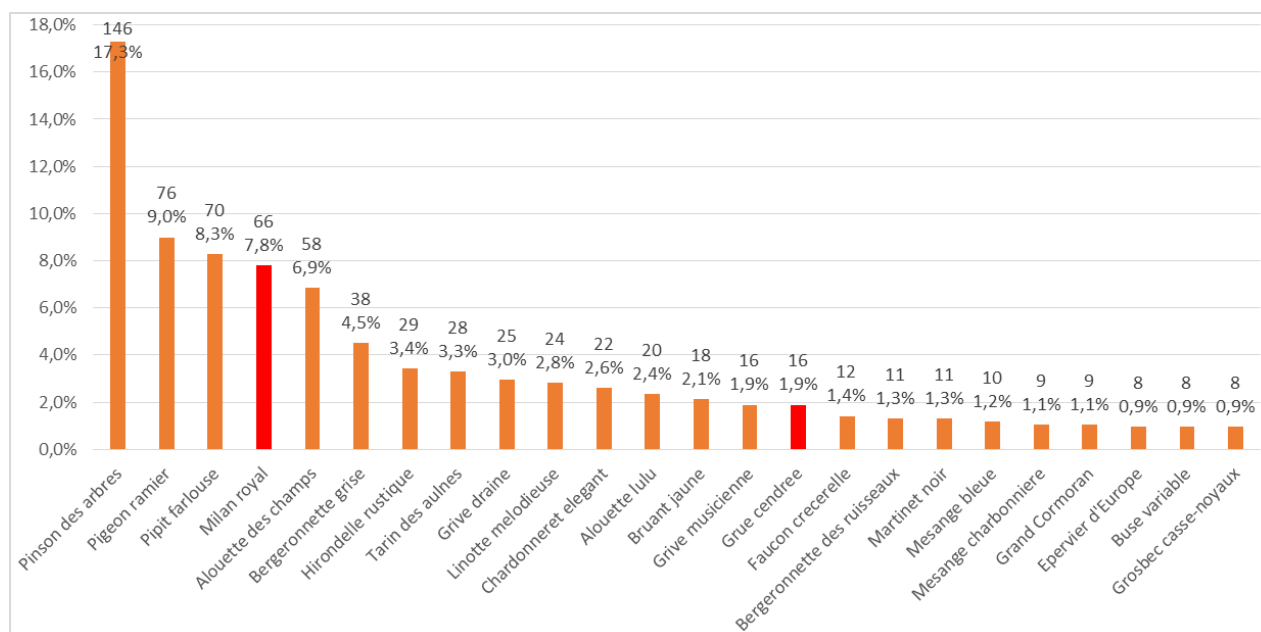


Figure n°3 : Nombre de citations pour chaque espèce migratrice de notre base de données (2004-2014) sur la zone de 20km autour du projet éolien (N=845) (en rouge : espèces sensibles)

Parmi les espèces sensibles, le Milan royal est le plus représenté en période de migration. En terme de citations, il est la première espèce de grande taille observée (66 citations) derrière des espèces possédant des effectifs importants et un statut de conservation non défavorable, que sont le Pinson des arbres (146 citations), le Pigeon ramier (76 citations) et le Pipit farlouse (70 citations).

En regardant l'ensemble des observations Limousine de notre base de données pour le Milan royal en migration sur cette même période, c'est-à-dire 10 798 individus pour 1 653 citations ; les observations de la zone tampons de 20 kilomètres représentent 26,6% du nombre d'individus et 51% des citations de notre base de données.

On peut remarquer que la majorité des citations sont localisées dans des Gorges, comme la Dordogne, la Maronne et la Cère (figure n°4). Ce sont de bons repères visuel de migration pour de nombreuses espèces migratrices diurnes.

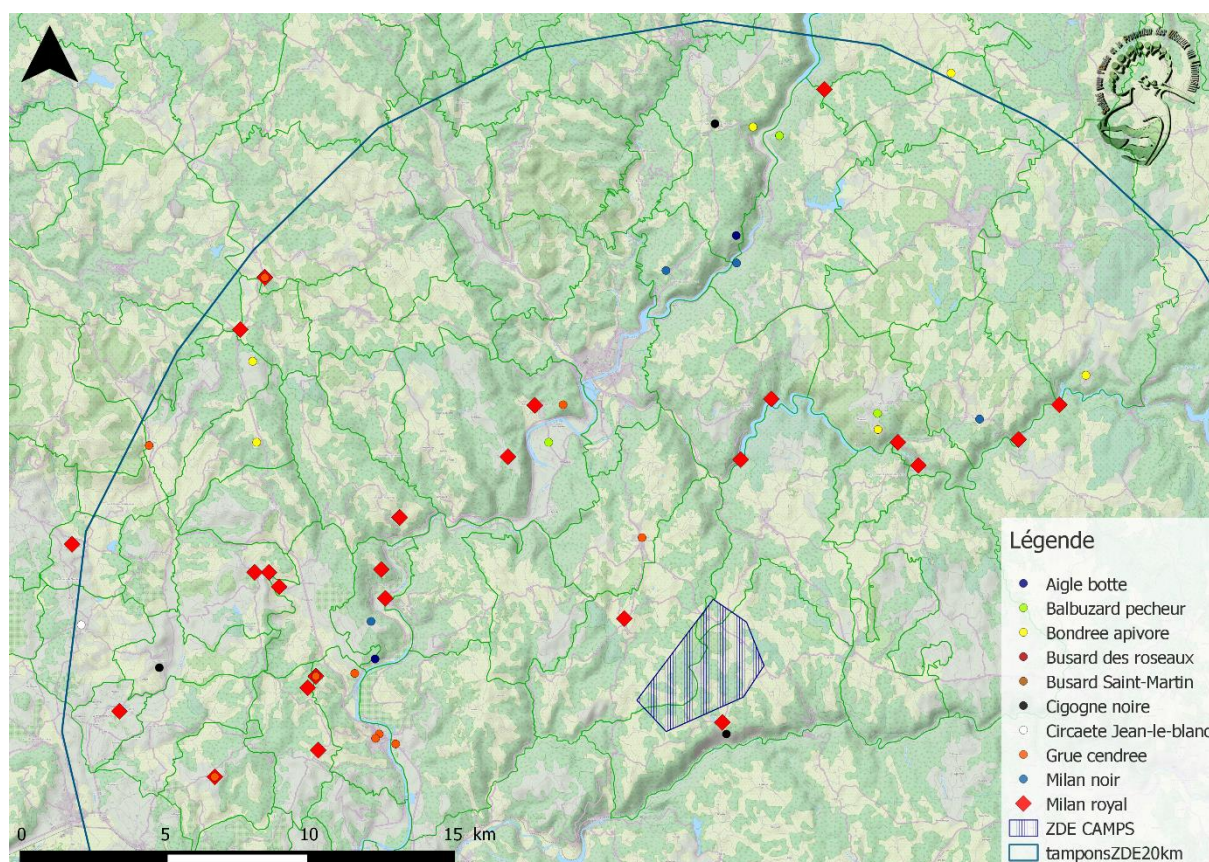


Figure n°4 : Cartographie des espèces sensibles migratrices de la base de données (2004-2014)

Hivernants

Concernant les Milans royaux hivernants, nous avons réalisé une cartographie régionale, départementale et locale des citations sur la base d'une extraction de nos données sur la période de 2005 à 2014. Comme nous le voyons sur la figure n°6, la répartition des observations est très diffuse en cette période hivernale, avec une grande majorité d'oiseaux observés en Corrèze où ce département représente 79% des individus et 57% des citations de la base de données (figure n°5).

Seul trois secteurs ont des observations d'oiseaux regroupés. Il s'agit du dortoir de Bort les Orgues où il y avait avant la fermeture de la décharge un dortoir connu, mais celui-ci a disparu en 2008. Plus au sud, il y a deux observations de groupe entre 6 et 20 oiseaux sur la commune de Soursac, mais aucun dortoir n'est connu sur ce secteur. Ensuite nous avons le dortoir de Rilhac-Xaintrie qui est frontalier avec le Cantal, où il est observé chaque année des regroupements en dortoirs. Celui-ci est le plus proche du projet éolien, puisqu'il est à 24 kilomètres (figure n°7).

Dans la zone de 20 kilomètres autour du projet éolien, les effectifs et le nombre de citations sont minimales vis-à-vis des chiffres régionaux et départementaux. Mais nous pouvons également mentionner la future mise en place d'une aire de nourrissage autorisée sur la commune de Saint Bonnet les Tours de Merle. Celle-ci est conçue dans le cadre du document d'objectifs Natura 2000 de la ZPS « Gorges de la Dordogne » et du Plan régional d'actions Milan royal. Celle-ci devrait attirer les Milans hivernants et probablement créer un dortoir à proximité. Vis-à-vis du projet éolien, l'aire de nourrissage sera distante de 8 kilomètres (figure n°8).

	N individu	%	N citation	%
Limousin	848	100%	253	100%
Corrèze	666	79%	145	57%
Zone tampon 20km	15	2%	12	5%

Figure n°5 : Nombre d'individus et de citations pour les différentes zones étudiées de 2005 à 2014

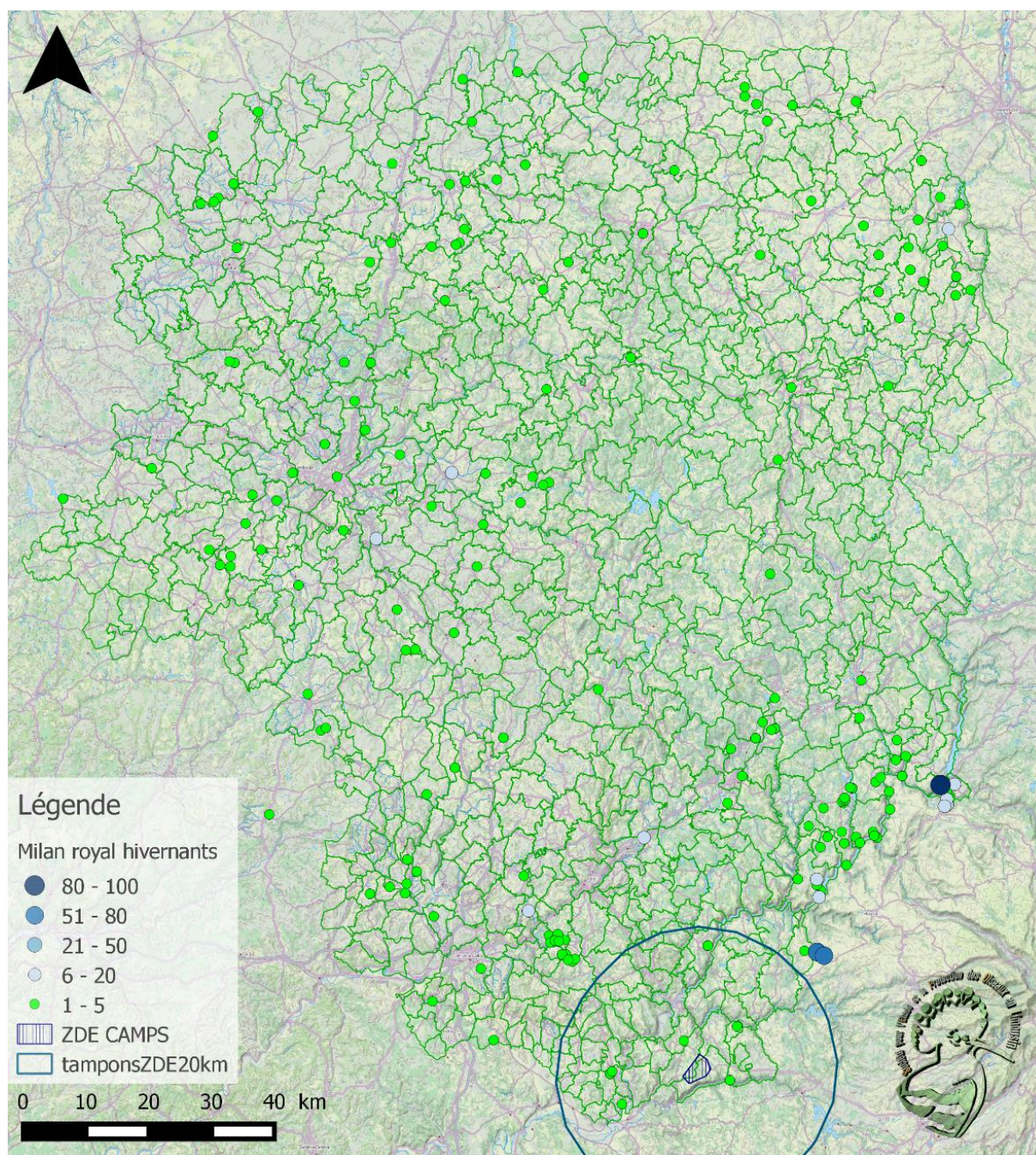


Figure n°6 : Cartographie Limousine des observations de Milan royal hivernants (2005-2014)

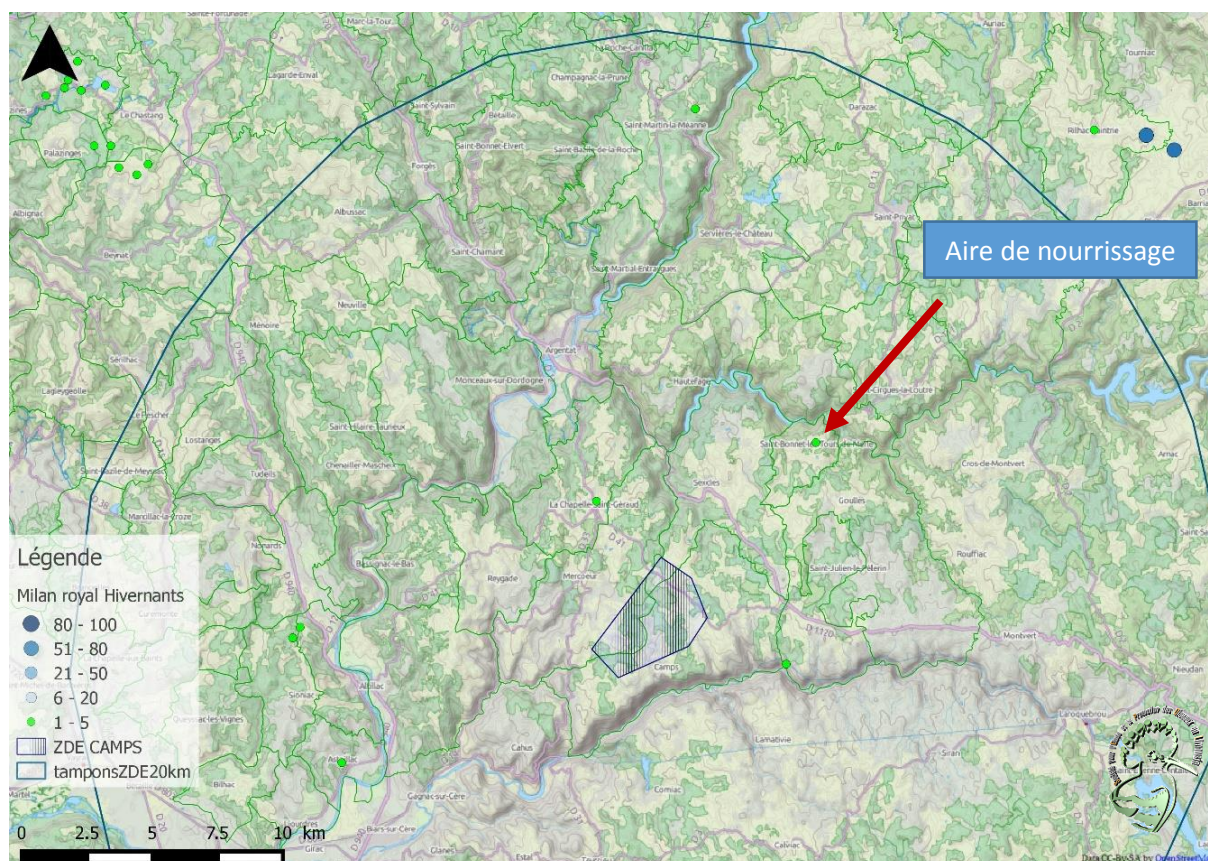
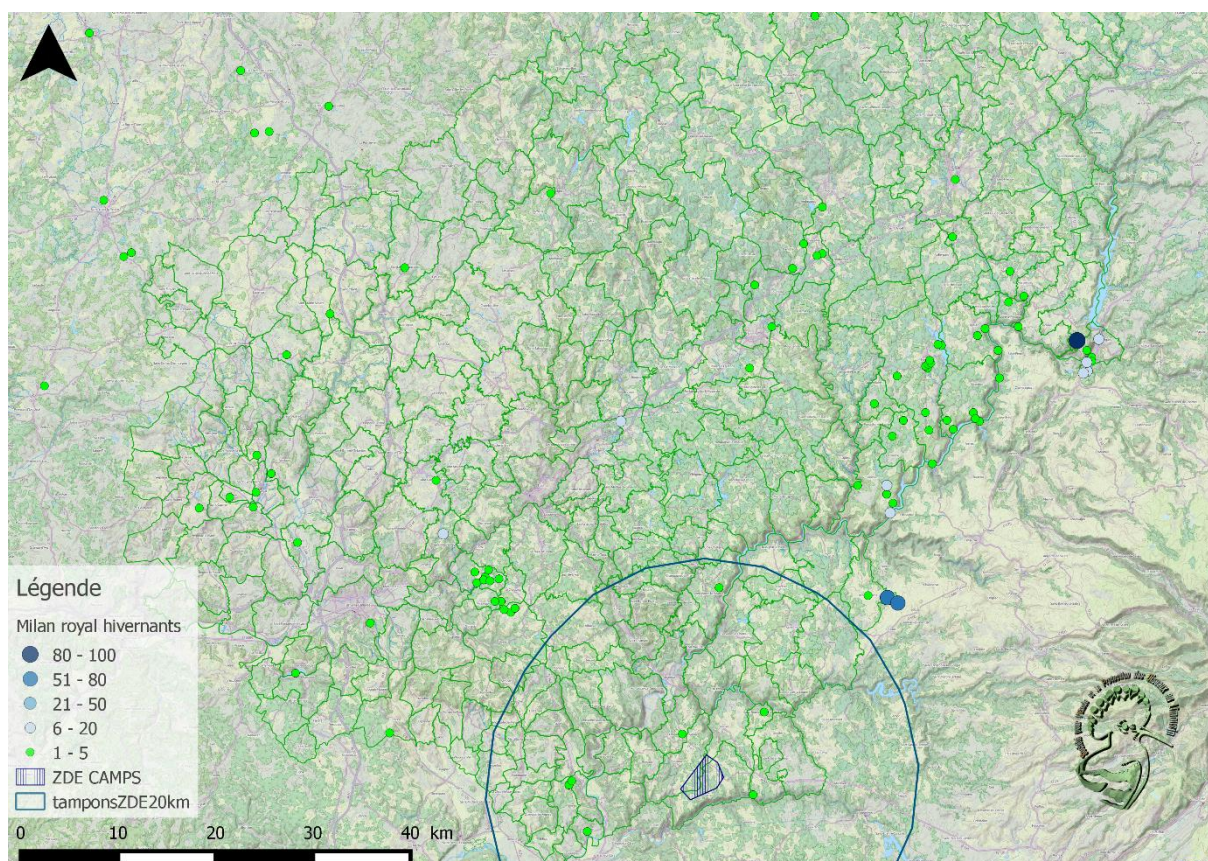


Figure n°7 et 8 : Cartographie Corrèzienne et de la zone de 20km autour du projet, des observations de Milan royal hivernants (2005-2014)

Reproduction

Pour les Milans royaux nicheurs, nous avons retenu les nicheurs probables et les nicheurs certains. Les nicheurs probables sont l'observation : de couple observé dans un habitat favorable, de territoire permanent, de parades nuptiales, de fréquentation d'un site de nid potentiel ou de construction d'un nid. Les nicheurs certains sont l'observation : de nid utilisé, de jeunes fraîchement envolés, d'adultes entrant ou sortant d'un nid occupé, d'adultes transportant des sacs fécaux ou de la nourriture pour les jeunes, de nids avec œufs et de nids avec des jeunes.

Le Limousin possède la population de la frange ouest du Massif Central, qui forme la plus grande population française, avec des zones de fortes densités comme sur le secteur de Saint-Flour dans le Cantal. Au vu de la répartition régionale, nous observons une forte concentration des observations sur la Corrèze. La population Limousine est estimée à 50 couples nicheurs (entre 40 et 60). Seulement 6 couples se retrouvent hors de Corrèze, ils se situent sur la vallée de Vienne et de ses affluents la Maude et le Taurion, et en Est Creuse vers Mérinchal, Croq, Dontreix, ainsi nous pouvons estimer la population corrézienne à 44 couples nicheurs.

Sur la figure n°10, nous pouvons voir l'existence d'un noyau de population le long des Gorges de la Dordogne et de ses affluents, et 3 couples le long de la Corrèze entre Brive et Tulle.

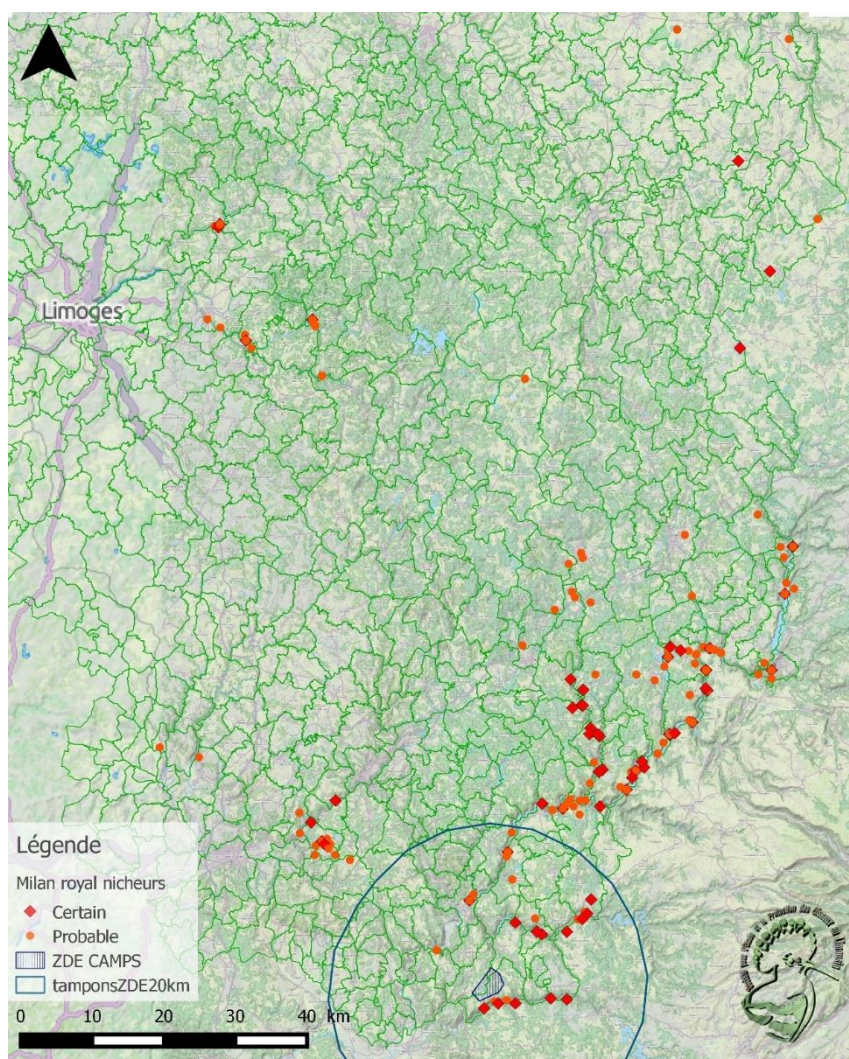


Figure n°9 : Cartographie Limousine des observations de Milan royal nicheur Certain et Probable de 2005 à 2014

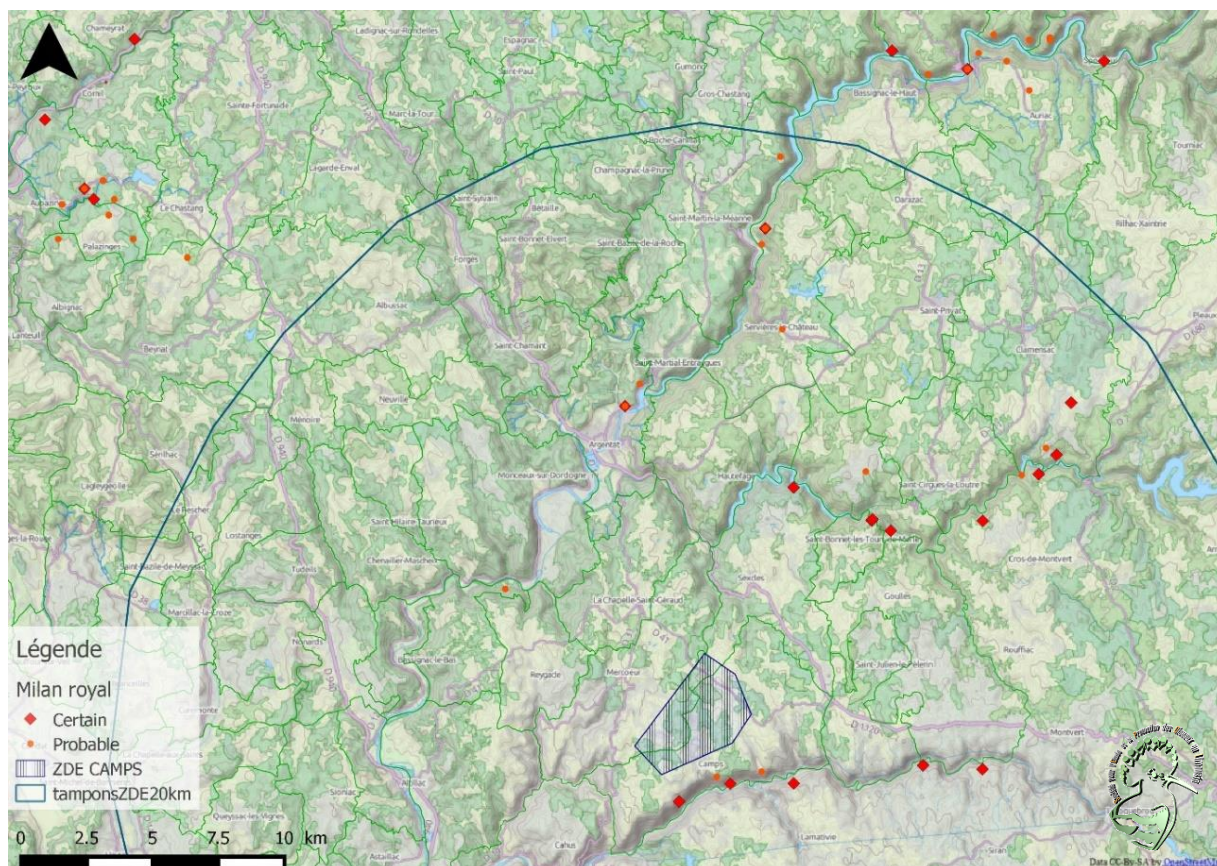
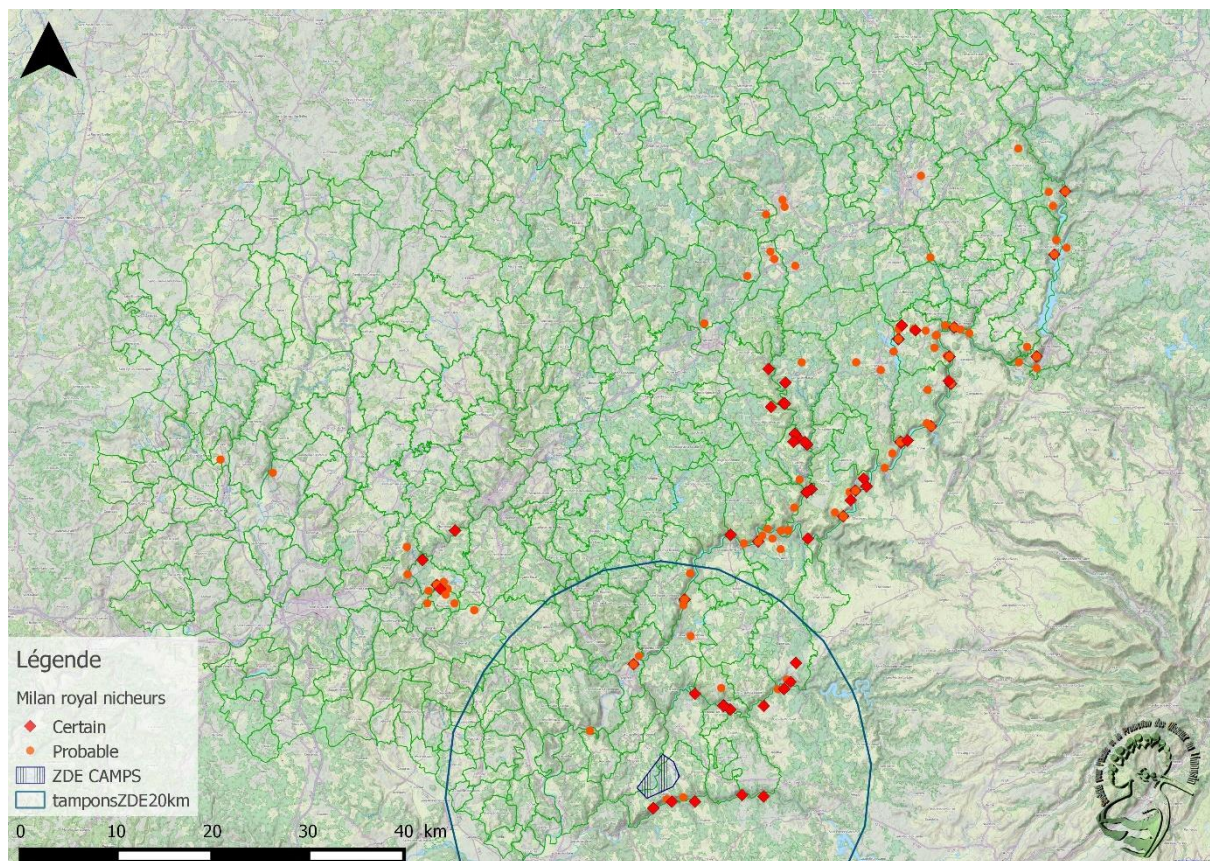


Figure n°10 et 11 : Cartographie Corrèzienne et de la zone tampon de 20km des observations de Milan royal nicheur Certain et Probable de 2005 à 2014

Pour ce qui est des couples nicheurs présents dans la zone tampon de 20 kilomètres autour du projet éolien, nous pouvons dénombrer 14 observations de nicheurs certains. Ainsi, cela représente au niveau de l'estimation régionale 28% des couples nicheurs et au niveau départemental 32% (figure n°11).

Les plus proches sont les couples des Gorges de la Cère, puisque le minimum de distance observé avec un nid est 2,4 kilomètres.

Conclusion

Comme nous avons pu le voir, la zone d'étude du projet éolien est concernée par les phases du Milan royal : la reproduction, l'hivernage et la migration. Il faut donc retenir que cette espèce est en période de migration parmi celle les plus observées dans notre base de données sur le secteur de 20 kilomètres autour du site éolien, et vis-à-vis des observations de Milan royal en Limousin, cette zone représente 51% des citations répertoriées pour 26,6% des individus. Il existe donc bel et bien un enjeu migration pour cette espèce.

Concernant les hivernants, il est à noter l'existence d'un dortoir à 24 km du projet, et surtout la création future d'une aire de nourrissage pour le Milan royal à 8km qui devrait favoriser les populations hivernantes de cette zone et peut être créer un dortoir fixe. Le projet éolien ne semble pas avoir un fort impact envers ce probable futur dortoir compte tenu de la distance, et des comportements de chasse assez localisés autour du dortoir en période hivernale.

Pour les populations nicheuses, il existe sur cette zone de 20km, 14 couples nicheurs certains, ce qui représente 26,4% des populations régionales, ce qui est assez important. A proximité immédiate de la zone d'implantation, le nid connu le plus près est situé à 2,4 km.

Donc nous avons dans cette zone de 20 kilomètres autour du projet éolien de vrai enjeu pour le Milan royal et notamment pour les populations migratrices et nicheuses.

Aussi, suite à des discussions auprès du porteur de projet afin de les assister sur la problématique rapaces, des zones tampons de 2 kilomètres autour des nids connus de Circaète Jean-le-blanc, d'Aigle botté et de Milan royal ont été cartographiées et remis à EOLFI. Ces zones tampons de 2km sont généralement conseillées dans la bibliographie comme dans le schéma régional éolien du Limousin sur le secteur de la ZPS Plateau de Millevaches.

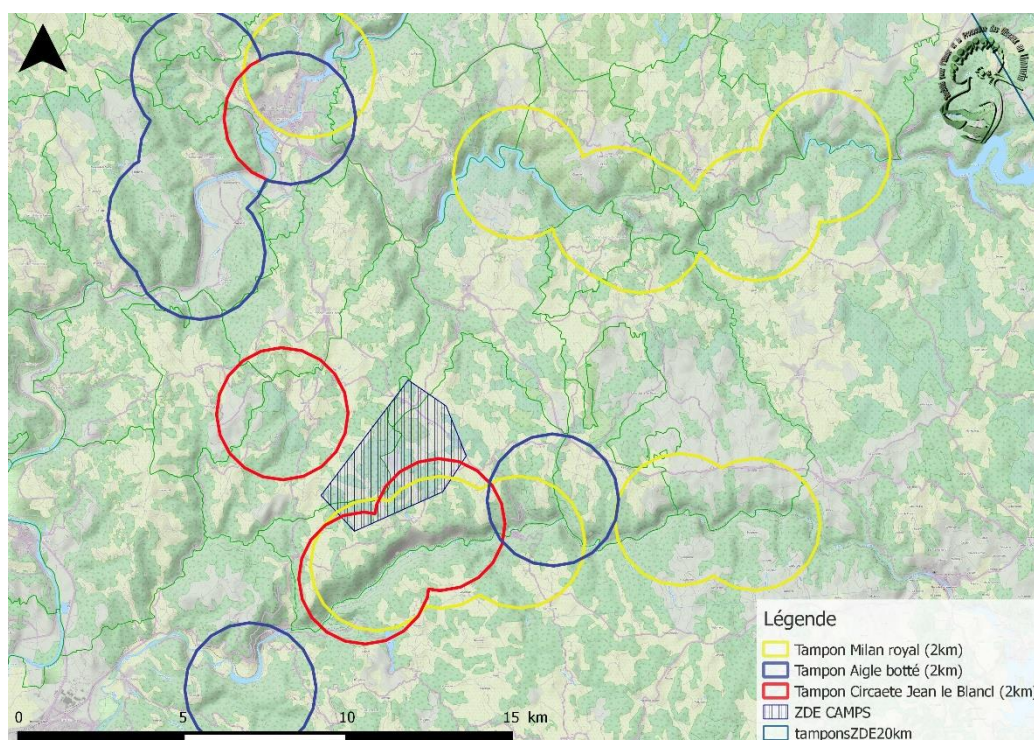


Figure n°12 : Cartographie des tampons de 2km autour des nids de Milan royal, Aigle botté et Circaète Jean-le-blanc

Ainsi, il a été intégré dans le projet ces zones tampons, permettant d'écartier les éoliennes concernées par ces zones. Cette mesure de réduction devrait limiter les impacts du projet éolien sur ces populations nicheuses de rapaces patrimoniaux.

Annexe 1 : Données de la SEPOL des lieudits et communes de la zone de 20km autour du site éolien

Commune	Lieudit	N individus	N citations
ALBUSSAC	La Salesses	3	1
	Roche de Vic	24508	703
ALTILLAC	(vide)	1	1
ARGENTAT	Doustret	17	1
	(vide)	8	1
BASSIGNAC-LE-HAUT	Ruisseau de Morel	6	2
BEAULIEU-SUR-DORDOGNE	Fleix	210	9
	le Battut	120	1
	le Bourg	45	1
	(vide)	84	1
BRANCEILLES	Combe Negre	5	1
	Ferrand	9	1
	Puy Jaubert	30	1
	(vide)	1	1
BRIVEZAC	Chassac	1	1
	Chateau du Peyriget	2	2
	la Champagne	1	1
	le Champeau	2	1
	Rodanges	1	1
CAMPS-SAINT-MATHURIN-LEOBAZEL	Camps	2	1
	Les Pres de la Font	40	1
	Rocher du Peintre	14	1
CHENAILLER-MASCHEIX	le Soustre	3	2
CUREMONTE	(vide)	3	1
DARAZAC	Feintrain	1	1
HAUTEFAGE	Barrage de Hautefage	85	3
	les Chabannes	4	2
LA CHAPELLE-AUX-SAINTS	(vide)	1	1
LA CHAPELLE-SAINT-GERAUD	(vide)	100	1
LE PESCHER	Aire aeromodelisme	1	1
	Lestrade	16	1
	Roc de Maille	31	6
	(vide)	300	1
LOSTANGES	Maysse	5	2
MENOIRE	la Graffouillere	2	1
MERCOEUR	le Bourg	1	1
MONCEAUX-SUR-DORDOGNE	Aerodrome	8	1
	Bros	7	1
	Champeaux	50	1
	le Gaud	28	1
	le Stade	40	5
	le Temple	64	1
	les Chanceres	5	1
	les Chanceves	1014	9
	Puy du Tour	200	1
	Saulieres	134	1
	Site de parapente	38	4
	NONARDS	1	1
	le Bourg	1	1
	PUY-D'ARNAC	304	3
la Marboutie	1	1	
le Bourg	303	2	
QUEYSSAC-LES-VIGNES	(vide)	452	4
SAINT-BONNET-LES-TOURS-DE-MERLE	le Cimetiere	1	1
SAINT-CIRGUES-LA-LOUTRE	le Lion d'Or	3	1
	le Moulin de Lalo	21	1
	Le Roc de la Virondelle	105	1
	Pont du Chambon	2	2
SAINT-GENIEZ-O-MERLE	Belvedere de Sermus	4	3
	Belvedere des Tours de Merle	1	1
	le Vieux Bourg	1	1
	Nalou	3	3
	Pre Neuf	57	4
SAINT-JULIEN-AUX-BOIS	Usine Hydroelectrique	1	1
	Barrage du Gour Noir	1	1
SAINT-JULIEN-MAUMONT	La Chassagne	7	3
	(vide)	8	2
SAINT-MARTIAL-ENTRAYGUES	Teilhet	2	2
SAINT-MARTIN-LA-MEANNE	Bois de Creve Sac	9	4
	La Mourdie	1	1
	le Buisson	4	1
	Roumegoux	1	1
	(vide)	17	2
SERVIERES-LE-CHATEAU	Bois d'Eylac	142	7
	Embarcadere	20	1
	Grely	5	2
	Lac de Feyt/Barrage de Glane	1	1
	Lac de Feyt/le Camping	2	1
SEXCLÉS	Riouzal	15	1
SIONIAC	les Pouges	2	1
	(vide)	1	1
VEGENNES	Puy Turlau	315	2

Annexe 2 : Données journalières de Milan royal lors de journée de suivi migration sur le site de Bros à Monceaux sur Dordogne de 1990 à 2003, et pourcentage des Milans royaux sur l'ensemble des espèces observées.

Date	N de citations	% de l'ensemble des espèces	N d'individus	% de l'ensemble des espèces
06/10/1991	1	25%	71	89,9%
19/10/1991	8	35%	107	4,4%
17/10/1993	3	6%	7	0,1%
02/10/1994	3	8%	26	3,5%
15/10/1994	6	35%	76	1,0%
16/10/1994	7	24%	110	0,3%
21/10/1995	5	19%	9	0,2%
14/09/1996	1	17%	1	10,0%
29/09/1996	2	17%	5	7,9%
13/10/1996	10	11%	28	0,5%
20/10/1996	11	18%	231	2,3%
22/10/1996	6	32%	68	35,8%
27/10/1996	1	50%	4	80,0%
17/10/1999	9	15%	47	4,1%
22/10/2000	10	14%	74	0,8%
19/10/2003	6	12%	50	1,9%